

COMMUNE LES PREMIERS SAPINS

8 rue de la Scierie - Nods
25580 LES PREMIERS SAPINS

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2021 à 20 h 00 Salle du Conseil des Premiers Sapins

L'an 2021, le 5 juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune Les Premiers Sapins, régulièrement convoqué le 30 juin 2021 par Pierre-François BERNARD, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal des Premiers Sapins.

Etaient présents : BERNARD Pierre-François, BEY Tiffany, CACHOD Didier, CHANEZ Marie-Madeleine, CHANUDET Jean-Marie, COINTET Alexandre, COULOT Pierre, DEBRUILLE Catherine, DEFONTAINE Thierry, DELACHAUX Alice, FAIVRE Amandine, GIRARD Annick, GIRARDET Didier, GUYOT Anaïs, HERMANN Florence, MARCEL Patrick, MOUROT Patrick, NICOD Isabelle, ODIN Jean-Luc, PARIS Mélanie, SANCEY-RICHARD Michel, SIRON-DREZET Alexandra, VIPREY Nicolas

Ordre du jour :

- Harmonisation des tarifs des salles des fêtes
- Décision modificative sur le budget Forêt
- Motion de la Fédération Nationale des Communes forestières
- Processus de décision autour de « La Baraque »
- Revalorisation des indemnités des élus
- Questions/informations diverses

Madame Florence HERMANN est nommée secrétaire de séance pour ce Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Création d'un CDD pour le poste d'ATSEM à compter du 01/09/2021
- Participation financière de la commune à la rénovation de la caserne de Pierrefontaine-les-Varans
- Renouvellement de la redevance de la fourrière animale
- Location de bureaux à Familles Rurales dans l'ancienne Mairie de Nods
- Geste commercial pour les locataires de HautePierre-le-Châtelet

Et de mettre en suspend le point suivant :

- Revalorisation des indemnités des élus

1/ Approbation des procès-verbaux du conseil municipal du 7 juin 2021

Le procès-verbal du 7 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

2/ Harmonisation des tarifs des salles des fêtes

Monsieur le Maire propose le changement de grille des tarifs de location.

Locations des salles des Premiers Sapins
Tarifs applicables pour les réservations à compter du 1er août 2021

Nom de la salle	Capacité maximum	Habitants des Premiers Sapins				Extérieurs aux Premiers Sapins				Tarifs Associations professionnelles à but lucratif hors week-end*	
		Proposition de nouveaux tarifs		Anciens tarifs		Proposition de nouveaux tarifs		Anciens tarifs		La séance	La journée
		du lundi au jeudi/jour	du vendredi au dimanche	du lundi au vendredi/jour	week-end	du lundi au jeudi/jour	du vendredi au dimanche	du lundi au vendredi/jour	du vendredi au dimanche		
Salle des fêtes d'Athose	77	75 €	112 €	75 €	150 €	94 €	188 €	94 €	188 €	25 €	40 €
Salle des fêtes de Chasnians	80	75 €	112 €	75 €	150 €	94 €	188 €	94 €	188 €	25 €	40 €
Salle des fêtes de HautePierre-le-Châtelet	120	125 €	187 €	125 €	250 €	156 €	312 €	156 €	312 €	25 €	40 €
Salle des jeunes de HautePierre-le-Châtelet	32	40 €	60 €	40 €	80 €	50 €	100 €	50 €	100 €	15 €	30 €
Salle des fêtes de Nods	226	A définir ultérieurement		150 €	300 €	A définir ultérieurement		188 €	376 €	25 €	40 €
Salle de l'ancienne Poste à Nods	50	40 €	60 €	40 €	80 €	50 €	100 €	50 €	100 €	15 €	30 €
Salle des fêtes de Rantchaux + parc	89	75 €	112 €	75 €	150 €	94 €	188 €	94 €	188 €	25 €	40 €
Salle des fêtes de Vancians	94	75 €	112 €	75 €	150 €	94 €	188 €	94 €	188 €	25 €	40 €
Salle du Conseil pour organisation départementale	30										100 €

* Les Associations locales, peuvent disposer des salles gratuitement à raison de 3 fois par an maximum

Clause de nettoyage : La Mairie demandera un cheque de caution de 50 € pour le nettoyage, qu'elle gardera si le nettoyage n'est pas convenable et nécessite le passage d'un agent d'entretien

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces propositions à la majorité : 22 voix pour ; 0 voix contre ; 1 abstention

3/ Décision modificative sur le budget Forêt

A des fins de régularisation, il est nécessaire d'émettre un annulatif au compte 1641 et de réémettre un mandat à l'article 66111 pour le même montant.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

4/ Motion des communes forestières

Monsieur le Maire explique au Conseil que le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Ce contrat contient les deux points suivants :

- hausse de la contribution des communes forestières
- Réduction des effectifs de l'onf

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la motion de retrait de ces mesures proposées par la Fédération nationale des Communes forestières : 22 voix pour ; 0 voix contre ; 1 abstention

5/ Processus de décision autour de La Baraque

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il a été discuté et acté un certain nombre d'engagements pris pour travailler sur le projet de La Baraque.

- Le projet de la Baraque est mis en attente afin d'engager un temps de préparation supplémentaire
- Une information écrite sera distribuée aux habitants
- Le Conseil Municipal mettra à l'étude 3 projets différents pour la valorisation du site
- Des réunions d'informations auront lieu à l'automne
- Un avis selon des conditions à définir sera sollicité auprès des habitants.

Considérant que les premières mesures prises sont de nature à rassembler, il convient désormais de réfléchir sur la façon dont plusieurs projets peuvent être travaillés en Conseil, puis présentés à la population à l'automne. Enfin, Monsieur le Maire exprime le souhait que dans le cadre de cette démarche les différents panneaux sur les villages puissent être retirés. Le débat s'ouvre.

A l'issue, Monsieur le Maire fait un tour de table pour valider les deux points suivants :

- retrait des panneaux sur les villages à propos de La Baraque par les conseillers
- travail du conseil sur les différents projets à présenter à la population à l'automne et réflexion sur les modes de présentation et de concertation de la population

↳ le Conseil Municipal est favorable à ces propositions à la majorité : 21 voix pour ; 2 voix contre ; 0 abstention

6/ Création d'un CDD pour le poste d'ATSEM

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'engagement de Madame Liliya CARVALHO comme ATSEM pour un CDD d'un an à compter du 1^{er} septembre 2021.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité

7/ Participation financière de la commune à la rénovation de la caserne de Pierrefontaine-les-Varans

Monsieur le Maire demande au Conseil de valider l'engagement de 3 635,33 €, et de mettre en paiement le premier versement annuel.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité

8/ Renouvellement de la redevance de la fourrière animale

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer cette convention et à payer la redevance correspondante.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

9/ Location de bureaux à Familles Rurales dans l'ancienne Mairie de Nods

Monsieur le Maire propose au Conseil de louer à Familles Rurales, Fédération Départementale, deux bureaux de l'ancienne Mairie de Nods.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité

10/ Geste commercial pour les locataires de Hautepierre-le-Châtelet

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à réduire le loyer pour un locataire suite à un dysfonctionnement du chauffage et de l'eau chaude sanitaire.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité

11/ Informations diverses

- *Maison Médicale* : courrier de remerciement.
- *Conseil d'Ecole* : Effectifs à la rentrée de 181 élèves avec le même nombre de classes. Le courrier envoyé à l'Inspecteur d'Académie a été pris en compte pour cette année.
- *Fête villageoise*.
- *PLUI*.
- *Ambroisie*.
- *Tiques* : Accord avec la Maison Médicale pour récupérer les tiques dans une enveloppe déposée dans la boîte aux lettres, afin de procéder à des examens.
- *Soirée « Eau »* : balade contée sur différents points d'eau le 16/07/2021 de 19 h à 22 h à Hautepierre le Châtelet.

La séance est levée à 22 h 00.

Le Maire,
Pierre-François BERNARD

Pour le Maire empêché,
Thierry DEFONTAINE